

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA GÉRANCE

L'an deux mille vingt cinq,
Le cinq février,
A quatorze heures,

Le soussigné Christian FAROUX, Gérant de la Société "A COTE", Société Civile Immobilière au capital de neuf cents euros (900 €), divisé en neuf cents (900) parts d'un euro (1 €) chacune, dont le siège social est à BEZIERS (Hérault), rue Raspail, n° 2, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BEZIERS sous le numéro 982 548 133, rappelle que :

- suivant acte sous signature électronique en date à Béziers du 3 décembre 2024, enregistré au Service de l'enregistrement de Béziers 2 le 10 janvier 2025, dossier 2025 00000906 référence 3404P04 2025 A 00042, Messieurs Sébastien RAVISCIONI, Christian FAROUX et Madame Aurélie FISSOT ont cédé aux Sociétés "Maître Cube" et "SynerGie", neuf cents (900) parts sociales d'un euro (1 €) chacune, numérotées de 1 à 900, leur appartenant dans la Société,
- les associés ont décidé que sous réserve de la réalisation de cette cession, l'article huit-un des statuts serait de plein droit modifié à compter du jour de la signification dudit acte à la Société par acte extrajudiciaire,
- l'acte de cession a été signifié à la Société le 4 février 2025 par exploit de Maître Eve LABORIE, Commissaire de justice à Béziers.

Ces déclarations faites, il constate que la modification statutaire susvisée est devenue définitive à la date prévue, soit le 4 février 2025, jour de la signification de la cession à la Société.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

